la noire sans savoir quelle couleur gagnerait. En cas de gain, nous aurions fait une excellente affaire, sinon nous perdions nos 15,000 francs.

» Ce, je crois, M. Turpin qui a provoqué l'interview de la *Patrie*, dont vous savez les suites. Les Français se sont émus, on a parlé de trahison alors que, cependant, M. Turpin n'a livré son secret à personne. Il est, il est vrai, entré en relations avec M. de Schmettau, l'attaché militaire de la légation d'Allemagne à Bruxelles. Leur première entrevue doit remonter à une quinzaine de jours environ. L'inventeur a écrit à M. de Schmettau qu'il avait fait une découverte intéressant l'art de la guerre. Naturellement l'attaché militaire a répondu à son appel. Des pourparlers se sont engagés entre eux relativement à des expériences qui auraient eu lieu en Allemagne, mais M. Turpin n'a pas livré son secret à M. de Schmettau, pas plus qu'à moi-même.

» Le rôle de l'attaché militaire allemand me paraît avoir été dans cette affaire d'une absolue correction. Les choses en étaient au point où je vous l'ai dit, lorsque les rédacteurs du *Figaro* sont entrés en scène. Le revirement de M. Turpin m'a surpris, car c'est en plaisantant qu'il m'avait lu les premières lettres qu'on lui adressait de France et dans lesquelles on le suppliait de « sauver la patrie » en lui réservant sa découverte. Quoi qu'il en soit nous n'étions pas encore lies vis-à-vis l'un de l'autre et il a use de son droit incontestable en rompant avec mes amis et moi. »

L'ANARCHISTE FÉNÉON

Paris, 7 juin. — La police continue ses investigations au sujet de l'anarchiste Fénéon. Elle vient de découvrir que les détonateurs trouvés dans le bureau de ce compagnon au ministère de la guerre, provenaient de la maison Sollier et Bellot, de Prague. On suppose qu'ils avaient été remis à Fénéon dans un but non encore déterminé par un des anarchistes qui voyagent à l'étranger pour faire de la propagande ou préparer des attentats. Une décision va être incessamment prise à l'égard de Fénéon! la seule chose qu'on lui reproche, dit-on, est d'avoir donné asile à l'anarchiste Matha et le parquet ne semble pas avoir l'intention de l'impliquer dans le procès qui viendra en juillet prochain. M. Meyer a encore fait remettre en liberté hier un certain nombre de compagnons contre lesquels toute inculpation a été définitivement abandonnée, ce sont Français, dit Francis, qui vient de purger une condamnation à un mois de prison, Etievant Blary qui, on s'en souvient, avait recueilli la petite Sidonie Vaillant, Galau père, de Saint-Ouen, Segard fils, de Saint-Denis, Chauvin, Letellier et la dame Schirocki, mère d'Ortiz. Il restera une cinquantaine environ d'anarchistes qui seront poursuivis devant les assises pour affiliation à une association de malfaiteurs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 7 juin. — Présidence de M. Casimir Périer. — La séance est ouverte à 2 heures.

Questions diverses

La Chambre adopte un projet de loi autorisant la ville de Troyes à emprunter 400,450 francs et à s'imposer extraordinairement; un projet de loi autorisant la ville de Voiron (Isère) à changer l'affectation de fonds d'emprunt; un projet de loi tendant à établir d'office sur la commune de Saint-Hilaire, Lastour (Haute-Vienne); une imposition extraordinaire; un projet portant ratification du décret rendu le 28 décembre 1893 en exécution de la loi des finances du 29 décembre 1882 et qui a ouvert au ministère des travaux publics, au titre du budget annexe des chemins de fer de l'Etat pour l'exercice 1893, un crédit supplémentaire de 1,569,000 fr.

L'ordre du jour appelle le projet portant annulation sur l'exercice 1893 et ouverture sur l'exercice 1894 de crédits destinés à la reconstitution de l'Opéra Comique. Une proposition additionnelle de M. Georges Berry tendant à placer sur le boulevard la façade du théâtre est repoussée. Un autre article additionnel, tendant à exempter des frais de justice les personnes qui étaient portées partie civile, est adopté. L'ensemble du projet est adopté par 437 voix contre 33.

LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Etienne et Deloncle sur la politique française en Afrique. On sait que cette interpellation vise particulièrement le traité anglo-congolais. Dans la loge diplomatique, on remarque la présence de divers ambassadeurs et de plusieurs attachés de l'ambassade d'Angleterre.

Discours de M. Etienne

M. Etienne a la parole. Il y a quelques jours, dit-il, on apprenait que deux traités venaient d'être conclus, l'un entre l'Angleterre et l'Italie, l'autre entre l'Angleterre et l'Etat du Congo. Ces deux traités sont également contraires aux droits de la France en Afrique. Depuis des siècles, l'Angleterre se trouve sur la route coloniale de la France, cherchant à gêner par des manœuvres et des intrigues notre légitime expansion.

Au Soudan comme aux rivières du Sud, c'est la même méthode employée, le même but poursuivi par elle, elle soutient nos ennemis, les appuie de son influence, leur vend des armes sur le Niger où nous n'avons qu'une situation morale, elle suscite d'innombrables difficultés au lieutenant Mizon; il est attaqué, blessé, la compagnie du Niger lui prend ses navires, les traités sont violés d'une façon flagrante. La France a demandé une réparation, espérons qu'elle la recevra.

La Chambre sait ce qui s'est passé au Siam. L'Angleterre n'y a aucun droit et cependant elle n'a cessé de protester, de réclamer. Voyons maintenant ce qui s'est passé au Congo. Nous avons donné au souverain de cet Etat des gages répétés de notre sollicitude et voici que, contrairement aux conventions, il franchit le 1er degré Nord.

Le gouvernement français a fait des représentations qui n'ont pas abouti. Il est nécessaire qu'une solution intervienne. Nous n'avons montré jusqu'ici que trop de patience; nous ne pouvons être indéfiniment victimes des audaces des uns et des autres (Applaudissements). Quand l'Etat du Congo a vu que nous commencions à élever la voix, il s'est tourné vers l'Angleterre, implorant son appui; qu'a fait l'Angleterre? Elle a donné à l'Etat du Congo des territoires qui ne lui appartenaient pas, les uns à perpétuité, les autres temporairement, sur la côte occidentale d'Afrique.

Nous sommes établis depuis longtemps déjà à Obock. Dans ces derniers temps nous avons fait des traités d'amitié avec le Choa et le Harrar. l'Angleterre en est avisée; elle demande aussitôt à la France de s'engager à ne pas prendre le Harrar sous son protectorat, elle prend elle-même cet engagement, puis presque aussitôt elle donne ce territoire à l'Italie, de sorte qu'à l'heure qu'il est le Nil coule entre un territoire donné à l'Italie et un territoire donné à l'Etat du Congo. Il faut rendre cette justice à l'Angleterre qu'elle est admirablement servie par ses agents à l'étranger (Mouvements divers).

de tout premier ordre. (Mouvements.) Parlant du rôle

L'orateur passe ensuite à l'Ouganda. [illegible] joué dans cette affaire par les Pères blancs; il [illegible] en termes profondément élogieux sur le cardinal Lavigerie, cet excellent, cet admirable Français, dit-il. (Applaudissements répétés à droite et au centre). Derrière cette question du Congo, reprend l'orateur, c'est la question de l'Egypte qui se pose: l'Angleterre travaille à s'assurer la possession de l'Egypte. La question intéresse l'Europe entière. En 1885, toutes les puissances ont signé un traité assignant des limites fixes à l'Etat du Congo; il n'appartient pas à l'Angleterre d'étendre ces limites.

Les territoires que vient de concéder l'Angleterre, elle les a pris à l'Egypte. Ces faits sont d'une gravité extrême. (Marques d'assentiment). La France a pratiqué assez longtemps une politique de résignation; aujourd'hui elle a repris sa place dans le monde. Le moment est venu pour elle de parler: elle a des droits reconnus par les traités, elle a conscience de ces droits. Nous demandons au gouvernement de les faire respecter. (Double salve d'applaudissements sur tous les bancs).

Discours de M. Deloncle

M. Deloncle. — L'Angleterre a distribué, à droite et à gauche du Nil, des territoires qui appartiennent à l'Egypte, et cela malgré les protestations réitérées des hommes d'Etat, des patriotes égyptiens. L'Angleterre tient à garder les sources du Nil, on sait pourquoi. Elle se rit des traités. En 1889, lorsque la France a envoyé en Egypte un inspecteur pour contrôler au mieux des intérêts français les chemins de fer égyptiens, lord Rosebery a déclaré qu'il n'admettait pas l'intervention française. L'orateur termine en demandant au gouvernement d'agir. S'il ne réussit pas à gagner la bataille, il est nécessaire qu'il sauve au moins l'honneur. (Très bien, très bien.)

M. Flourens informe le ministre qu'il se propose de lui poser prochainement une question spéciale au sujet du Harrar.

Discours de M. Delafosse

M. Delafosse. — La Chambre votera tout à l'heure, à l'unanimité, un ordre du jour qu'il est facile de prévoir; mais en serons-nous plus avancés? Quelle garantie aurons nous que les faits signalés ne se reproduiront pas? C'est à l'infériorité de notre méthode diplomatique et coloniale qu'il faut s'en prendre. (Très bien à droite). Nous laissons agir les autres et nous ne faisons rien nous-mêmes, on n'a qu'un souci, c'est de recommander à nos agents de ne pas nous attirer de conflits; cependant les griefs s'accumulent et une explosion finira bien par se produire.

M. Delafosse espère que le gouvernement ne s'en tiendra pas cette fois à une inutile invitation adressée à l'Angleterre en vue de l'évacuation de l'Egypte et qu'il tiendra un langage digne de la France.

Les déclarations de M. le ministre des affaires étrangères

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a la parole. Il fait l'historique de la convention anglo-congolaise. Il rappelle sous quelles conditions a été formé l'Etat du Congo. Les puissances qui ont accordé les territoires à cet Etat ont pris des garanties. Un droit de préférence a été reconnu à la France en 1885. Ce droit a-t-il été respecté par la convention anglo-congolaise? Le ministre n'hésite pas à répondre: Non. (Applaudissements.) Les actes par lesquels on cherche à éluder nos droits sont en contradiction formelle avec le droit international africain. Il s'agit non seulement du bassin du Congo, mais du bassin du Nil. Il s'agit de l'intégrité de l'Empire Ottoman. (Très bien.) Le droit international est en jeu dans ce qu'il y a de plus légitime. (Applaudissements.)

Le ministre démontre par la lecture de firmans que le Soudan équatorial fait partie des possessions égyptiennes et par conséquent de l'Empire Ottoman.

M. Hanotaux rappelle les négociations qui ont été poursuivies, il y a deux ans, à Paris, entre la France et le Congo. Une convention, dit-il, analogue à celle qui a été signée le 12 mai entre le Congo et l'Angleterre a été proposée à cette époque, la France l'a repoussée parce qu'elle impliquait une violation des actes internationaux, parce qu'elle touchait à l'intégrité de l'Empire Ottoman. Respectueuse du droit des autres, la France entend faire respecter les siens, elle a formulé les réserves les plus expresses.

A Bruxelles, on lui a répondu par une fin de non recevoir, à Londres, on a déclaré d'abord ne pouvoir admettre nos réserves, mais aujourd'hui, le gouvernement anglais paraît disposé à entrer dans l'examen de toutes les questions pendantes dans l'Afrique centrale et occidentale. Jusqu'à ce que l'examen soit fait, la France considérera la convention anglo-congolaise comme nulle et de nul droit. (Applaudissements.)

La protestation de la France n'a pas été la seule, le Sultan a encore protesté: l'Allemagne a fait ses réserves. Dans le domaine de l'action diplomatique, la France recherchera avec les autres puissances la solution que comporte la question. Elle apportera dans cette recherche la conscience de nos droits, la modération et les moyens de les défendre. (Vifs applaudissements)

Le ministre passe à la question des frontières de la colonie du Congo vers l'Oubangui; en 1890, dit-il, les agents de l'Etat indépendant du Congo ont franchi l'Oubangui et fondé des postes sur les territoires soumis à la France. Bientôt on épilogua sur le sens même du fleuve et on essayait de s'insérer en faux contre la convention de 1887. C'est à la suite de ces négociations que des incidents ont eu lieu. La France a fait preuve du plus grand esprit de modération, mais les pourparlers engagés à Bruxelles n'ont pu aboutir. Les deux parties semblaient être d'accord pour accepter un arbitrage lorsque tout à coup on apprit la signature du traité du 12 mai. (Mouvement.) La situation est donc changée à cette heure, et le gouvernement estime qu'il a des mesures à prendre, il veut savoir ce qui se passe dans l'Oubangui.

Le ministre des colonies a envoyé les forces nécessaires pour défendre les postes français. D'autres troupes suivront et le gouvernement veut que la France par le protectorat paguetel. La diplomatie sait que son rôle est de défendre les droits de la France, elle n'y manquera pas. (Triple salve d'applaudissements.)

L'ordre du jour voté à l'unanimité

M. Etienne déclare que tout ce qu'il pourrait ajouter ne pouvant qu'affaiblir la portée des paroles du ministre, il dépose l'ordre du jour suivant:

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et convaincue que s'appuyant sur les engagements internationaux il saura faire respecter les droits de la France, passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour est voté à l'unanimité des 529 votants. La proclamation en est accueillie par de vifs applaudissements. La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 7 juin. — Présidence de M. Bérenger, vice-président. — La séance est ouverte à 2 h. 10.

Les conseils de prud'hommes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les Conseils de prud'hommes.

Les articles 17 à 22 sont adoptés.

Sur l'article 23, M. Edouard Millan demande que l'on maintienne la première juridiction qui donnait d'excellents résultats; ce n'est pas une réforme que vous voulez faire, dit-il, c'est un changement profond; les conseils de prud'hommes qui, en 30 ans, ont été portés de 400 à 160, sont une institution excellente, telle qu'elle est.

Pourquoi la modifier si profondément et surtout pourquoi vouloir introduire un juge de paix, un membre étranger, comme président permanent? Les conseils de prud'hommes ont besoin de grandes modifications, c'est certain, mais celle-là est non seulement inutile, mais même dangereuse. Je demande donc au Sénat le maintien de l'ancienne législation. Son discours est accueilli par de nombreuses marques d'approbation.

M. Félix Martin défend son amendement relatif à l'égalité des prud'hommes patrons et ouvriers, puis à la nomination de commissaire du gouvernement remplissant les fonctions de ministère public. Il demande au Sénat de bien vouloir voter les premiers paragraphes de son amendement, quant au paragraphe suivant relatif à la nomination d'un juge de paix ou de son suppléant comme président, il demande le renvoi devant la commission.

M. Perras, auteur de l'amendement adopté par la commission, pense que la justice rendue par les prud'hommes devrait être impartiale et qu'elle serait toujours suspecte si le président était un patron ou un ouvrier, c'est pourquoi il avait proposé le juge de paix, mais si l'on trouve mieux, il ne tient pas absolument à son idée. (Très bien, très bien.)

Sur la demande de M. Roger, président de la commission et l'approbation du gouvernement le renvoi à la commission de tous les amendements présentés sur l'article 23 est ordonné.

L'article 23 est adopté, ainsi que tous les articles du titre II. La séance est levée.

La reprise de nos relations commerciales AVEC LA SUISSE

On sait qu'une réunion d'industriels et de négociants a constitué l'« Union pour la reprise des négociations commerciales avec la Suisse ». Les membres du comité de l'union adressent aux groupes, syndicats ou personnalités qui désirent le rétablissement des relations normales avec la Suisse un appel où ils définissent le programme de l'union:

L'union doit être la réunion des efforts de tous les groupes, associations et syndicats professionnels, ainsi que de tous ceux qui ont intérêt à l'amélioration de nos relations commerciales avec la Suisse. En lui apportant leur adhésion, tous ces éléments permettront à l'union d'entrer en relation, au nom des industriels et commerçants français, avec des groupes de négociants et d'industriels suisses.

C'est pour travailler à cette entente que l'union a été fondée. Il lui faut aujourd'hui réunir en un seul faisceau toutes les initiatives de Paris et des départements. Aussitôt cette concentration obtenue, l'union se mettra en rapport avec les délégués du commerce et de l'industrie de la Suisse, pour rechercher dans des conférences, les bases d'un accord qui permettra à chaque délégation d'agir auprès de son gouvernement respectif, et aux législateurs de s'inspirer des résultats de ces conférences.

La situation industrielle de l'Espagne

On écrit de Valence au *British Trade Journal*:

En Espagne, comme dans beaucoup d'autres centres, l'industrie et le commerce viennent de traverser des époques difficiles. Malgré ces difficultés, le nombre des usines s'accroît rapidement, parce que les diverses branches de production espèrent en des temps meilleurs. Beaucoup de distilleries se sont créées pour la production de l'alcool, principalement dans les provinces de Valence, d'Alicante, de Murcie et de Téruel, à cause de l'abondance et de la qualité des vins de ces régions.

La plupart de ces maisons fabriquent des spécialités d'alcool et d'autres liqueurs pour lutter contre les produits étrangers. Les autres manufactures sont munies des perfectionnements les plus récents; c'est le cas surtout pour les fabriques de papier, de tissus, de laine et de draps. Comme elles peuvent employer l'eau comme force motrice, elles sont en état de produire à moins de frais. Des lignes de chemins de fer sont concédées afin de mettre des régions agricoles en relations avec des ports d'embarquement.

NOUVELLES DU JOUR

Une fête touchante. — Les anciens soldats de Crimée. — Un centenaire médaillé de Sainte-Hélène parmi les invités.

Paris, 7 juin. — Les anciens combattants de Crimée qui avaient entendu ce matin une messe à La Madeleine, à l'occasion de l'anniversaire d'un des plus glorieux faits d'armes de cette campagne, le premier assaut du Mamelon-Vert, se sont réunis ce soir en un banquet fraternel chez Lemardelay.

A défaut du gouverneur des Invalides indisposé, le colonel Aroussolin, président de l'association, présidait. Le menu, par les désignations données à chacun des plats rappelait les épisodes principaux de la guerre de Crimée.

Quatre invalides désignés au rapport par le gouverneur assistaient au banquet; quatre centenaires médaillés de Sainte-Hélène avaient en outre été invités. L'un d'eux est mort dernièrement, deux autres se sont excusés. Le quatrième, M. Joseph Rose ayant accepté l'invitation est arrivé ce matin de Senesme (Loir-et-Cher). Une délégation l'attendait à la gare. Il ne paraissait nullement fatigué par le voyage.

M. Rose est un des derniers témoins des guerres du premier Empire; il fut blessé à Mayence où il faisait partie de la 65e demi-brigade. Assis à la droite du président, il a mangé avec un appétit de jeune homme.

Au dessert, le colonel Aroussolan a prononcé une allocution patriotique associant dans le même hommage les héroïques combattants de Crimée et leurs glorieux ancêtres du premier Empire.

De nombreux toasts ont été portés. La médaille de l'association s'est enrichie de couleurs nouvelles, les couleurs russes par un témoignage de haute estime et de sympathie pour d'anciens adversaires aujourd'hui nos amis.

Le banquet de l'association des étudiants à Paris

Paris, 7 juin. — Ce soir a eu lieu, au restaurant Marguery, le banquet de l'association des étudiants présidé par M. Jules Lemeître. M. Zola était présent ainsi que M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur.

M. Jules Lemeître, dans une allocution très applaudie, a prêché la tolérance qui doit être non pas l'indifférence mais le respect des idées d'autrui. M. Wiriath, président de l'association, s'est porté garant de l'esprit de solidarité et de fraternité qui anime la jeunesse française. La plus parfaite cordialité n'a cessé de régner.

La France en Afrique

Envoi du commandant Monteil

Paris, 7 juin. — Comme conséquence de la solution communiquée à la Chambre par le ministre des affaires étrangères, le commandant Monteil va partir pour occuper le territoire qui doit être non pas l'indifférence mais le respect des idées d'autrui. M. Wiriath, président de l'association, s'est porté garant de l'esprit de solidarité et de fraternité qui anime la jeunesse française. La plus parfaite cordialité n'a cessé de régner.

L'orage à Vienne. — Dégâts énormes

Vienne (Isère), 7 juin. — Un orage a causé ce matin des dégâts très considérables. Il a brisé un grand nombre de fenêtres et a été très nuisible aux récoltes. Certains grêlons étaient de la grosseur d'un œuf de pigeon. Beaucoup de personnes et d'animaux ont été blessés. L'eau est entrée dans les caves et dans les rez-de-chaussée.

Vienne, 7 juin. — L'orage de ce matin a causé des dégâts énormes, notamment au palais de l'empereur, aux ministères et aux édifices publics. On évalue à plus d'un million le nombre des vitres brisées en ville. Nombre de rues étaient changées en torrents. Sur la place de Zummering, deux batteries d'artillerie ont été mises en déroute par la trombe de grêle. Plusieurs officiers et soldats, dont les chevaux ont pris peur, ont été désarçonnés et grièvement blessés. Un régiment de dragons, surpris par l'orage, a eu également plusieurs blessés.

La misère en Sicile

Rome, 7 juin. — M. Colojanni, député, communique au *Secolo* les nouvelles qu'il a reçues de Sicile. 30,000 ouvriers des mines sont sans pain et menacent de mettre le feu aux récoltes, disant que puisqu'ils sont prêts à mourir de faim, ils veulent que d'autres subissent leur sort. Le brigandage a repris dans des proportions telles que les propriétaires renoncent aux travaux agricoles. M. Colojanni est parti immédiatement pour la Sicile.

Les responsabilités dans les accidents

Paris, 7 juin. — La commission sénatoriale chargée d'examiner à nouveau le projet de loi relatif à la responsabilité dans les accidents dont les ouvriers sont victimes, qui revient de la Chambre a déterminé d'une façon générale les principes auxquels elle s'arrête et qui sont les suivants:

1° La responsabilité du patron cesse en cas de faute lourde de la victime; 2° Un règlement d'administration publique de terminera les industries comportant des risques; 3° Les juges de paix seront compétents pour les cas d'incapacité temporaire de travail; 4° Les tribunaux civils seront compétents en cas de mort ou d'incapacité persistante de travail; 5° Le système de la garantie sera substitué à l'assurance obligatoire; 6° Il sera institué un conseil supérieur des accidents du travail; 7° Une loi spéciale sera faite ultérieurement pour les accidents dont les marins peuvent être victimes.

Les loyers d'avance

Paris, 7 juin. — Les députés socialistes ont déposé la proposition suivante:

« Article premier. Il est interdit à tout propriétaire de se faire payer un ou plusieurs termes d'avance sur toute location simple ou à bail.

» Art. 2. Les contrevenants à l'article premier de la présente loi seront punis d'une amende de 50 à 1.000 fr, et d'un emprisonnement de cinq jours à trois mois. »

Le pari mutuel

Paris, 7 juin. — On assure que M. Dupuy a fait reprendre l'étude d'un projet dont il s'était déjà occupé lors de son premier passage au ministère et tendant à la suppression du pari mutuel; cette mesure motivée par de nombreuses plaintes et par des scandales journaliers serait imminente.

La fête de Jeanne d'Arc

Paris, 7 juin. — La droite du Sénat réunie sous la présidence de M. Audren de Kerdrel a résolu de voter la proposition de M. Joseph Fabre et de repousser tous les amendements qui tendraient à faire de la fête de Jeanne d'Arc une fête exclusivement laïque.

Les groupes du Sénat et les syndicats

Paris, 7 juin. — Les groupes du Sénat s'agitent. Le premier geste de M. Dupuy leur a déplu. Ils trouvent incorrectes les déclarations faites par lui à la Chambre sur l'interprétation à donner à la loi sur les syndicats incorrectes même s'est dit quelque chose, dangereuses serait mieux; aussi les bureaux des groupes se sont-ils réunis aujourd'hui.

Après des discours enflammés contre les tendances du cabinet, il a été décidé que les présidents des groupes se rendraient auprès du président du conseil avant toute consultation de leurs groupes respectifs, ce qui aggrave la façade de la démarche, pour lui demander des explications sur le sens et la portée de ses déclarations. L'orage gronde au Luxembourg.

Les courses à Longchamp

Paris, 7 juin. — Prix de Montgeroult: 1er, Halle-là; 2e, Confiture; 3e, Piquette. — Prix de Senailly: 1er, Hoche; 2e, Romarin; 3e, Ermenonville. — Prix de Louray: 1er, Floride; 2e, Forward; 3e, The Shannon. — Prix de Malleret: 1er, Bouchon; 2e, Chartreuse; 3e, Boulaq. — Prix de Vichy: 1er, Veronius; 2e, Algarade; 3e, Sganarelle. — Prix de Royallieu: 1er, Mansour; 2e, Slave; 3e, Chantenay.

Les républicains indépendants

Paris, 8 juin. — Un nouveau groupe, résolument républicain, vient de se former à la Chambre dans une pensée d'union et de pacification, dans le but de faire aboutir les réformes et de prêter un énergique appui à tout cabinet modéré. Ce groupe a pris le nom de républicains indépendants. Elaboré dans un banquet qui eut lieu au restaurant Voisin il y a quinze jours, la nouvelle réunion s'est constituée hier. Elle a nommé M. Le Gavrian président, M. Firino, secrétaire, et M. Desjardins, questeur. Parmi les personnalités connues qui figurent dans ce groupe en formation, et outre les noms que nous venons de citer, nous remarquons M. René Gauthier, M. Georges Berry, M. Brincard, etc., etc. Le groupe s'est montré résolu à soutenir tout cabinet qui suivrait une politique de modération et de paix sociale.

Au conseil des ministres

Paris, 7 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Charbupuy.

La lettre de Paschal Grousset. — Il se sont entretenus de la lettre adressée par M. Paschal Grousset au président du conseil; le gouvernement considère la question comme vidée par l'ordre du jour voté par la Chambre. Aucune poursuite ne sera donc exercée.

La fête annuelle de Jeanne d'Arc. — Le conseil a décidé de s'associer aux conclusions de la commission sénatoriale tendant à l'institution d'une fête annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc.

La commission des inventions. — Le ministre de la guerre a soumis à ses collègues le décret réorganisant la commission des inventions qui concernent la défense nationale; cette commission comprendra désormais six membres civils, six militaires et quatre marins; des membres temporaires pourront être admis sur la demande du président à faire partie de la commission pour l'examen de cas spéciaux.

Le droit d'acoroissement

Brest, 8 juin. — Le tribunal civil de Quimperlé a rendu hier son jugement au sujet des poursuites intentées par l'enregistrement contre la communauté des Religieuses Ursulines de Quimperlé qui ont refusé de payer le droit d'accroissement. Le tribunal a condamné les Religieuses au payement du droit et à tous les frais. La somme réclamée par l'enregistrement est de 1974 francs à l'occasion du décès de trois Sœurs.

Officiers perturbateurs réprimandés

Deux officiers de la garnison de Schlestadt (Alsace-Lorraine), ayant troublé la procession de la Fête-Dieu, en passant au milieu du cortège avec leurs chiens et cela à plusieurs reprises, le curé a reçu une visite du commandant de place, qui lui a exprimé ses regrets de la conduite des deux officiers. Ceux-ci ont été ensuite réprimandés devant le corps d'officiers réuni à cette occasion.

Le Pape et la Russie

Saint-Pétersbourg, 7 juin. — Les journaux russes se félicitent du rétablissement des relations officielles entre la Russie et le Vatican et insistent sur leur portée et leurs conséquences. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* s'exprime ainsi:

« C'est grâce aux nobles intentions du pape et à son esprit de conciliation que le rétablissement des relations officielles avec le Vatican est devenu possible et désirable et qu'il a une importance toute spéciale. Il exercera certainement une influence salutaire sur les populations catholiques de l'empire russe, parce qu'il contribuera à maintenir dans le clergé et chez les fidèles les sentiments de dévouement envers le souverain, que le chef spirituel de l'Eglise catholique a récemment encore recommandé dans l'Encyclique adressée aux évêques polonais.»

La mort du comte de Chambord

Vienne, 7 juin. — Le *Fremdenblatt* déclare, d'après des informations puisées à des sources authentiques, que l'autopsie pratiquée sur le corps du comte de Chambord démontre péremptoirement que sa mort a été due à des causes naturelles.

Un criminel attentat à Turin. — Trois morts

Turin, 7 juin. — On écrit du village de San-Salvatore que, dimanche, pendant la procession de la Fête-Dieu, une énorme pierre lancée d'une maison voisine est venue s'abattre sur le dais du Saint-Sacrement. Trois personnes ont été mortellement blessées. L'auteur de cet attentat est une femme qui a été aussitôt arrêtée.

Une bombe à Chicago

Chicago, 7 juin. — Mardi soir, une bombe a été jetée dans le café Loffez, à Chicago. L'explosion a enlevé toute la façade de l'établissement. M. Loffez et son garçon ont été assez sérieusement blessés.

Situation météorologique. — Roubaix, 8 juin. — Hauteur barométrique 762 Température A sept heures du matin 9 degres au-dessus de zéro A une heure du soir 17 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 15 degrés au-dessus de zéro

Paris, 7 juin.— Voici, d'après le bureau central météorologique, l'état général de l'atmosphère, aujourd'hui, jeudi 7 juin:

La dépression signalée hier en Vendée s'est dirigée sur le nord de la France et se propage vers les Pays-Bas et l'Allemagne. Le baromètre reste bas sur l'Europe; il se relève peu à peu dans l'ouest où la situation va s'améliorer. Le vent a pris de la force sur la Manche, la Bretagne et la Gascogne; la mer est grosse vers Cherbourg, houleuse au pas de Calais et à l'embouchure de la Gironde. Des pluies sont tombées en Allemagne, sur la Belgique et la France; elles ont été accompagnées d'orages sur nos régions du centre et de l'ouest.

La température s'abaisse; elle était ce matin de 7° à Hernosand, 13° à Valentia, 21° à Alger, 26° à Athènes et Constantinople. On notait 5° au puy de Dôme, et au mont Ventoux, — 3° au pic du Midi. En France, le temps est encore à la pluie, mais il va s'éclaircir en commençant par l'ouest; la température devient inférieure à la normale. A Paris, ce matin, averses. Depuis hier, température max.: 19 9; min.: 12 7; moyenne 15 0, inférieure de 1 4 à la normale. Baromètre à 7 h. du matin; 755 1. A la tour Eiffel, max.: 17 4; min.: 12 2.

Situation particulière aux ports

Manche. — Mer très houleuse à Dunkerque, à Calais, houleuse à Boulogne, très belle au Havre; grosse à Cherbourg. — Océan. — Mer agitée à Brest; houleuse à Lorient. — Méditerranée. — Mer houleuse à Marseille; agitée à Sète; très belle à Nice. — Corse. — Mer agitée aux îles Sanguinaires.

Magnétomètre atmosphérique. A. Fortin, à Chalette (Loire). — Prévision du temps 5 et 6 jours à l'avance. — *Interprétation personnelle du temps qu'il fera.* — Il y a un mouvement orageux pour le samedi 9 juin. Ciel lourd, des petits temps doux, couverts, favorables au travail, avec belles éclaircies; mais ces éclaircies devenant plus rares à mesure que l'on s'approche de samedi: journée orageuse et à l'eau pour tout l'ouest et le centre. Le nord-est et l'est n'auront ce mouvement que le lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Dans quelques jours, notre Ecole Nationale de Musique recevra la visite de M. Victorin Joncières, inspecteur des Beaux-Arts.

M. Victorin Joncières ne manque dans toute la plénitude du talent, et a produit de très belles œuvres, admirablement écrites et remarquablement orchestrées.

Son œuvre de début, *Sardanapale*, très avancée comme forme et comme style, fut très appréciée des connaisseurs et faisait prévoir les succès futurs du jeune compositeur. Puis vint un drame lyrique *Les derniers jours de Pompei* avec ses mélodies touchantes et ses chœurs pittoresques.

Joncières fit alors recevoir au Grand Opéra *La Reine Berthe* qui renferme des beautés de premier ordre.

L'évolution de Joncières vers la nouvelle orientation wagnerienne s'y fait sentir, et reçoit sa dernière consécration dans les superbes ensembles de *Dimitri* et du *Chevalier Jean*. La mélodie large et inspirée y coule à pleins bords, et pourtant, le style, la facture, la forme sont absolument modernes et participent au grand mouvement musical qui vient de révolutionner l'art.

Tous les amateurs de musique connaissent et admirent le grand air de *Dimitri*: « *Moscou, voici la ville sainte* » où la sonnerie des carillons et des cloches se mêle si harmonieusement au murmure discret de l'orchestre. Citons aussi la délicieuse mélodie du *Chevalier Jean*: « *Oui, j'aime, hélas, d'une tendresse immense, une adorable enfant au front pur et charmant.* »

Nous nous rappelons encore avec quelle artistique émotion le public roubaisien applaudissait, au dernier exercice musical de notre Ecole Nationale, ces phrases délicates et pures écrites avec l'inspiration la plus élevée et la science la plus profonde.

Ajoutons que M. Joncières est l'un des meilleurs critiques d'art de notre époque. Les lundis de la *Liberté*, signés *Jemnius* font autorité dans le monde musical pour la hauteur impartiale et la clarté lumineuse, des appréciations qui y sont formulées.

M. Joncières est le bienvenu à Roubaix et ne rencontrera parmi nous que des admirateurs de son magnifique talent.

La grève des tisserands de la rue Darbo. — Le Maire de Roubaix a fait placarder jeudi, à la porte de l'Hôtel-de-Ville, l'affiche suivante:

« En exécution de la loi du 27 décembre 1892, le Maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance de qui il appartiendra, qu'une demande en conciliation et d'arbitrage vient d'être introduite par devant M. le Juge-de-Paix du canton de Roubaix (Nord) par les ouvriers grévistes de la maison Dref, Simpson et Cie, rue Darbo. »

Un banquet à l'Hôtel-de-Ville. — L'Administration municipale socialiste de Roubaix a offert, jeudi soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du maire, un banquet aux membres de la commission du festival. Ce banquet, de 22 couverts, a été servi par le restaurant de l'*Univers* et s'est terminé vers minuit.

Un médecin de Roubaix. M. Montaigne, vient de soutenir, avec succès, sa thèse de doctorat devant la Faculté de Paris. Toutes nos félicitations à M. le docteur Montaigne.

La cérémonie de la confirmation au Très-Saint-Rédempteur et à Sainte-Elisabeth. — Jeudi matin, à sept heures, Mgr Monnier, en compagnie de son vicaire général, s'est rendu à l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres, rue Saint-Jean, où il a dit la messe, assisté de l'aumônier de la maison, et du vicaire de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Après l'office, Sa Grandeur a adressé des encouragements fraternels aux vieillards réunis dans la chapelle; puis elle a continué sa tournée de confirmation à Roubaix par les églises du Très-Saint-Rédempteur et de Sainte-Elisabeth. Elle arrivait à la première vers huit heures et demie.

Au Très-Saint-Rédempteur. — Les enfants du populeux quartier du Pile étaient représentés par cent trente jeunes garçons et cent vingt petites filles. M. le chanoine Carlier commença par interroger trois garçons sur les notions du catéchisme; ils se tirèrent à leur honneur de cet examen improvisé. Lorsque ce fut le tour des filles, les trois premières répondirent avec tant de sûreté aux questions qui leur étaient posées, que M. le vicaire général se laissa aller à en interroger une quinzaine, sans jamais pouvoir en mettre une seule à court. L'instruction qui suivit roula sur la confirmation et sur le Saint-Esprit, et parut vivement intéresser le nombreux auditoire. A dix heures et quart, la cérémonie terminée, Mgr de Lydda partait pour la paroisse Sainte-Elisabeth.

A Sainte-Elisabeth. — Une foule compacte et recueillie attendait le vénérable prélat à son entrée processionnelle dans l'église Sainte-Elisabeth, vers dix heures et demie, au son de toutes les cloches, et trois cent quatre-vingt-quinze enfants, formant une double haie, s'inclinaient sous sa bénédiction pastorale. Comme au Très-Saint-Rédempteur, le questionnaire de M. le vicaire général porta sur l'ensemble des enseignements du catéchisme; les deux jeunes garçons et les deux petites filles qui eurent à y répondre méritèrent les plus grands éloges. Après une allocution toute de circonstance de M. le chanoine Carlier sur les deux sacrements que les enfants de Sainte-Elisabeth allaient recevoir dans la même journée, deux cent quinze filles et cent quatre-vingts garçons vinrent successivement s'agenouiller aux pieds de Sa Grandeur, pour recevoir l'huile sainte. Avant son départ, Mgr Monnier, de même qu'il l'avait fait déjà au Très-Saint-Rédempteur, prononça quelques paroles, pour recommander aux nouveaux confirmés le catéchisme de persévérance, la communion du mois, les patronages, et les écoles dominicales.

Les premières communions à l'église Sainte-Elisabeth. — La série des premières communions à Roubaix, s'est terminée, jeudi matin, à sept heures, à l'église Sainte-Elisabeth. Trois cent soixante-seize enfants, cent soixante-seize garçons et deux cents filles, admirablement préparés pour ce grand acte de la vie, ont reçu l'hostie des mains de M. l'abbé Tilmant, curé, devant une nombreuse assistance de parents et d'amis, édifiés par leur tenue exemplaire. Le premier pasteur de la paroisse a prononcé une émouvante allocution, qui a profondément impressionné l'auditoire.

Des vêpres solennelles ont été chantées à quatre heures et demie. Un magnifique sermon de M. le curé a suivi l'imposante cérémonie du renouvellement des vœux du baptême, et de la consécration des communiants à la Sainte-Vierge.

**La fête de Saint-Antoine de